



OBJECTIF N°1

**PRÉVENIR LE RISQUE D'INCENDIE PAR LA RÉDUCTION
DU NOMBRE DE DÉPARTS DE FEUX.**

FA.I.1. AMÉLIORER LE REMPLISSAGE DE LA BASE DE DONNÉES PROMÉTHÉE

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Assurer un meilleur remplissage de la base de données Prométhée, en terme de quantité et de qualité des informations saisies.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

DDTM (Coordonnateur départemental Prométhée)

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	DDTM, SDIS, gendarmerie et police, forestiers sapeurs
Régional :	ONF, OEC, Université

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Améliorer le rythme de création des fiches feux dans Prométhée par les SDIS selon les modalités temporelles suivantes : 1 fois par semaine entre le 1er juillet et le 30 septembre, 1 fois tous les 15 jours en juin et octobre, 1 fois par mois le reste de l'année ;
- Partager régulièrement les informations saisies par tableau de bord avec l'ensemble des partenaires (SDIS, ONF, gendarmeries, OEC) pour croiser les données disponibles, à minima au même rythme ;
- Créer un outil informatique d'échange et de transcodage des données entre Systel (et assimilé) et Prométhée ;
- Veiller au remplissage de l'onglet « feu » sur Systel (ou assimilé) ;
- Réaliser ou récupérer systématiquement et toute l'année les cartographies des feux dépassant 5ha (par DDTM/ONF) et les porter sur Prométhée ;
- Améliorer le contenu des comptes-rendus de patrouilles de surveillance pour faciliter la collecte des données à verser dans Prométhée ;
- Réunir annuellement l'ensemble des services concernés des deux départements pour coordonner et échanger sur la saisie de données dans Prométhée ;
- Valoriser les données collectées par la réalisation de bilans réguliers (saison / année).

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Mise à disposition des ressources humaines nécessaires ;
- Création d'un lien entre Systel (ou assimilé) et Prométhée.

COÛT :

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Pourcentage de feux renseignés.

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	D	Différents services	DDTM

FA.I.2. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES CAUSES

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Pérenniser les Cellules techniques d'investigation sur les incendies de forêts (Ctiif) et la qualité de leurs actions

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

DDTM (Coordonnateur départemental Prométhée)

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Procureur , SDIS, gendarmerie, police, forestiers sapeurs
Régional :	ONF, ONCFS

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Garantir par une formation spécifique, la qualification des agents des services concernés ;
- Organiser et pérenniser un "réseau régional" de recherche de causes, à réunir une fois par an, pour partager les expériences ;
- Sensibiliser et former les intervenants (SDIS, UIISC, Forestiers-sapeurs) à la préservation des zones de départs de feux ;
- Mettre en place une procédure encadrée de déclenchement des Ctiif (ex: fiche de collecte de données permettant d'apprécier l'intérêt d'investigations supplémentaires,...) ;
- Organiser par département une réunion annuelle de concertation des services en pré-saison et un retour d'expérience après saison ;
- Assurer un suivi, par les DDTM, des conclusions des pré-rapports/rapports d'investigations.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Mise à disposition par les services concernés des ressources humaines nécessaires au recueil et à la saisie des données ;
- Assurer la formation régionale des remplaçants des agents "Ctiif" ayant quitté leurs services respectifs (mutation, retraite,...) ;
- Veiller au maintien en état opérationnel du matériel de la mallette CTIIF.

COÛT : à calculer en fonction du nombre de réquisitions en 2A et 2B

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Taux de résolution des enquêtes CTIIF

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	D	Différents services	DDTM

FA.I.3. TRAITER LES CAUSES VOLONTAIRES DE DÉPARTS DE FEUX D'ORIGINE PASTORALE

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Réduire les départs de feux volontaires à caractère pastoral par la mise en œuvre d'itinéraires techniques alternatifs à l'usage de l'incendie.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES : Peut concerner les cas d'absence de maîtrise du foncier.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Chambre d'agriculture

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	DDTM, Lycées agricoles et organismes de formation initiale et continue
Régional :	OEC, ODARC, ILOCC

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Identifier les secteurs géographiques d'intervention concernés (pression des feux pastoraux) et suivre leur évolution dans le temps dans le cadre des GT Départementaux ;
- Accompagner les éleveurs occupant ces territoires d'un point de vue technique (diagnostic technique, choix des techniques culturales alternatives...), économique (diagnostic économique de l'exploitation, possibilités d'investissement) et administratif (recherche foncière, appui au montage des dossiers...) notamment par :
 - l'information et la sensibilisation par des ouvrages de vulgarisation, des journées de démonstration de résultats agronomiques ;
 - la formation aux aspects agronomiques et écologiques avec création de modules spécifiques (formation initiale et continue) ;
- Poursuivre l'encadrement technique des brûlages de végétaux sur pied pratiqués par les éleveurs : démarches conventionnelles entre bénéficiaires, organismes professionnels et agents formés au brûlage, déclarations d'incinération en DDTM, coordination par les chambres d'agriculture de l'examen des demandes en groupes techniques départementaux.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Implication forte de la profession agricole ;
- Maintien, voire renforcement, des moyens d'appui technique et économique des organismes concernés (CDA, OEC, Odarc, établissements de formation, Ilocc) ;
- Maintien, voire renforcement, des dispositifs d'aide à la structuration des exploitations ;
- Structuration de cellules « brûlage » au sein des Chambres d'Agriculture pour passer à une réalisation des chantiers totalement maîtrisée par la profession, dans le cadre d'une démarche locale concertée.

COÛT : Crédits UE, CTC (ses agences et ses offices), Etat, CG

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Taux de causes pastorales volontaires

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	D	Divers services	DDTM

FA.I.4. LIMITER LES DÉPARTS DE FEUX INVOLONTAIRES LIÉS AUX INCINÉRATIONS ET AUX TRAVAUX EN MILIEU NATUREL

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Réduire le nombre de départs de feux involontaires liés au débroussaillage, à l'exploitation forestière, aux travaux agricoles et ruraux et au brûlage de végétaux sur pied ou en tas.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

DDTM

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Organismes membres du GT départemental, Chambre d'agriculture
Régional :	Chambre d'agriculture

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Informer et sensibiliser le grand public à l'emploi du feu (périodes réglementées, règles de prudence...) et aux alternatives (broyage...) par des moyens à définir (campagnes de presse, plaquettes, affichage panneaux CTC...);
- Informer et sensibiliser, de façon spécifique et ciblée, les professionnels en milieu rural, en activité ou en formation (établissements d'enseignement agricole et forestier) ainsi que les personnels territoriaux (CNFPT) sur :
 - l'emploi du feu : réglementation et consignes de sécurité ;
 - l'utilisation de machine-outil : technique et périodes à risques (éventuellement réfléchir, si la sensibilisation ne suffit pas, à une réglementation) ;
- Poursuivre la structuration de cellules « brûlage » au sein des Chambres d'Agriculture pour passer à une réalisation des chantiers totalement maîtrisée par la profession agricole, dans le cadre d'une démarche locale concertée ;
- Poursuivre l'encadrement technique des brûlages de végétaux sur pieds pratiqués par les éleveurs en privilégiant les démarches conventionnelles entre bénéficiaires et agents formés au brûlage.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Disponibilité des services des GTD ;
- Relais des organisations socio-professionnelles et de l'enseignement.

COÛT :

- Participation des services
- Campagne de communication

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1.Taux de causes involontaires

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	D	Divers services	DDTM



LES FICHES ACTIONS

OBJECTIF N°2

**RÉDUIRE LES SURFACES PARCOURUES PAR
LES INCENDIES ET LIMITER LEURS CONSÉQUENCES :
PROTÉGER LES PERSONNES, LES BIENS, LES ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET LES MILIEUX
NATURELS.**

FA.II.1. MIEUX APPRÉHENDER L'ALÉA INCENDIE DE FORÊT

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS]:

Réaliser des cartes d'aléas feux de forêt à l'échelle micro-régionale en cohérence avec les politiques départementales de prévention des incendies.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Il s'agit d'aider les collectivités territoriales à prendre en compte l'aléa incendie de forêt dans leurs documents et projets d'aménagement, préalablement, le cas échéant, à l'élaboration de plans de prévention des risques d'incendie de forêts.

nb : La méthode retenue pourra être évolutive et intégrer sur la durée du PPFENI les avancées du Comité de pilotage national sur la prévention des risques d'incendie de forêt (MEDDE, DGPR)

nb : Les PPRIF approuvés s'imposent aux documents d'urbanismes approuvés ou en cours d'élaboration.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

DDTM

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Associations des maires & des communes forestières, SIRDPC, Conseil général, SDIS
Régional :	ONF, DREAL

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Mise en place d'un comité technique associant un représentant de chaque intervenant. Deux objectifs :

- Rédaction d'un cahier des charges régional pour l'élaboration d'une méthode unique de calcul de l'aléa, intégrant au minimum : un calcul par maille de 1ha, un zonage en 3 à 5 niveaux d'aléa et des paramètres incontournables : pentes, exposition au soleil et au vent, position dans le versant, biomasse et combustibilité ;

- Rédaction d'un guide technique d'utilisation de la carte pour la prise en compte du risque incendie de forêt essentiellement dans les documents d'urbanisme des communes non-dotées d'un PPRIF ;

- Étude et diffusion des cartes d'aléa incendie de forêt et des notices et guides associés.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Définition et budgétisation des programmes annuels d'études par micro-région par les préfets de départements et les services déconcentrés : DREAL ou DRAAF (RBOP) et DDTM(s) (Unités opérationnelles).

COÛT :

- Temps consacré par les organismes intervenant à la mise en œuvre de l'action :

- Comité technique 2013 – 2014 : 0,7 ETP cumulé DDTM(s), DRAAF, ONF, SDIS

- Comité technique années ultérieures - 1 réunion / an.

- Coût des études cartographiques : à évaluer.

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Pourcentage de la surface régionale couverte par une carte d'aléa.

2. Pourcentage de la population régionale concernée (INSEE)

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	ha	Annuelle	D	DDTM	DDTM
2	nb	Annuelle	D	DDTM	DDTM

FA.II.2. TERMINER ET RÉVISER LES ÉTUDES DE PLANIFICATION (PLPI ET PRMF)

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Finaliser l'élaboration et l'approbation des études de planification des équipements de prévention et de prévision (Plan Local de Protection contre les Incendies et études de Protection Rapprochée de Massifs Forestiers)

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

DDTM

Départemental :	Organismes membres du GT départemental, Collectivités
Régional :	Collectivités

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Terminer l'élaboration des études PLPI et PRMF, les réviser le cas échéant, de manière à assurer le maillage complet des départements, en respectant :

- le plan type (voir le cahier 2 ou contacter DDTM) ; après une présentation de la zone d'étude (contexte géographique, climatique et relatif à l'historique des feux et au dispositif opérationnel pré-positionné), le document s'attachera à présenter (sous forme de tableaux et de cartographies) les ouvrages existants et les ouvrages programmés, dont l'argumentation sera basée sur des scénarii de feux attendus.
- le phasage (voir le cahier 2 ou contacter DDTM) ; le déroulement de l'étude devra permettre une étroite concertation entre services chargés de prévention et de lutte et élus locaux, à chaque phase de la procédure : lancement de l'étude, présentation et discussion des propositions techniques, approbation finale du document.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

Disponibilité des services des GTD ;

COÛT :

- Participation des services : 10 Hj/service/étude
- Crédits d'étude : 30 000€ HT/étude PLPI

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre d'études approuvées.
2. Nombre de communes couvertes par une étude approuvée.

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb	Annuelle	R	DDTM/ONF	DDTM
2	nb	Annuelle	R	DDTM/ONF	DDTM

FA.II.3. POURSUIVRE LA CRÉATION DES INFRASTRUCTURES D'AIDE À LA LUTTE PRÉVUES DANS LES PLPI ET LES PRMF

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Poursuivre la réalisation des infrastructures DFCI grâce à une animation préalable auprès des maîtres d'ouvrages tout en garantissant leur efficacité opérationnelle.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

La réalisation des équipements et aménagements prévus dans les études de planification (PLPI/PRMF) se heurte à certaines difficultés : capacités financières limitées des collectivités, autres priorités d'actions des maîtres d'ouvrage, absence de services techniques dans les petites communes et communautés de communes, difficultés foncières, ...

En Haute Corse le financement d'animateur PLPI sur 2 comcom (Balagne et Nebbiu) a donné de bons résultats mais pas de continuité dans le temps car les postes n'ont pas été reconduits. Manque de fiabilité et de longévité.

En PRMF, la procédure de maîtrise d'ouvrage CTC reste souhaitable (cf. la FA 4 du PPFENI 2006-12).

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Conseil général

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Organismes membres du GT départemental, collectivités territoriales maîtres d'ouvrage
Régional :	Organismes d'animation territoriale (PNRC, CRPF, etc.), CTC (maître d'ouvrage).

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

L'opérationnalité des ouvrages peut être atteinte grâce à deux leviers, complémentaires :

1. L'animation auprès des maîtres d'ouvrage : Il s'agit d'effectuer des actions d'animation auprès des communes et des communautés de communes pour faire émerger des demandes de maîtrise d'ouvrage, directe ou déléguée :

- réalisation d'un bilan annuel d'avancement et de mise en oeuvre de chaque document de planification entre élus et membres du GTD ;
- réalisation, à l'échelle de la communauté de communes, d'une cartographie du territoire concerné avec les projets prévus et le tableau de bord rattaché (priorités, coûts);
- mise en oeuvre d'une action concertée d'animation entre les membres de chaque groupe de travail départemental :
 - en incitant les communautés de communes à prendre en charge la compétence de mise en oeuvre des ouvrages de DFCI si besoin;
 - en déterminant avec les collectivités, pour les ouvrages prioritaires, les modalités de réalisation les plus adaptées : par les forestiers sapeurs ou par des entreprises sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée au conseil général;
 - en instaurant avec elles et à leur bénéfice, préalablement à l'exécution des travaux, les éventuelles servitudes nécessaires pour acquérir la maîtrise foncière des terrains concernés ;
 - en les accompagnant lors de la programmation des travaux, la passation des marchés de maîtrise d'oeuvre et les éventuelles demandes de financement.

Pour le cas particulier des seuls massifs PRMF où la CTC est le propriétaire majoritaire, il est souhaitable qu'elle se positionne comme maître d'ouvrage unique. Une concertation annuelle entre les groupes de travail DFCI départementaux et le service forêts de la CTC devra permettre de préciser à ce décideur un programme régional de réalisations.

2. La vérification de l'efficacité opérationnelle : La garantie de l'efficacité opérationnelle des ouvrages DFCI passe par une validation régulière de leurs caractéristiques, par les GTD, à toutes les étapes clés de leur réalisation : programmation / projet d'intervention en régie des forestiers sapeurs, avant-projet détaillé (caractéristiques techniques et implantation) et travaux.

Ces modalités de validation ainsi que la définition précise de l'ouvrage (localisation, situation foncière, respect des normes techniques...) constituent le cahier des charges conditionnant l'octroi d'aides publiques (État ou européennes...).

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Renforcement des services d'animation DFCI dans les Conseils généraux, les DDTM, les SDIS, voire autres collectivités
- Implication des communes et communautés des communes.
- Implication de la CTC en tant que propriétaire des forêts territoriales

COÛT :

- Hj pour les différents service du GT départemental.

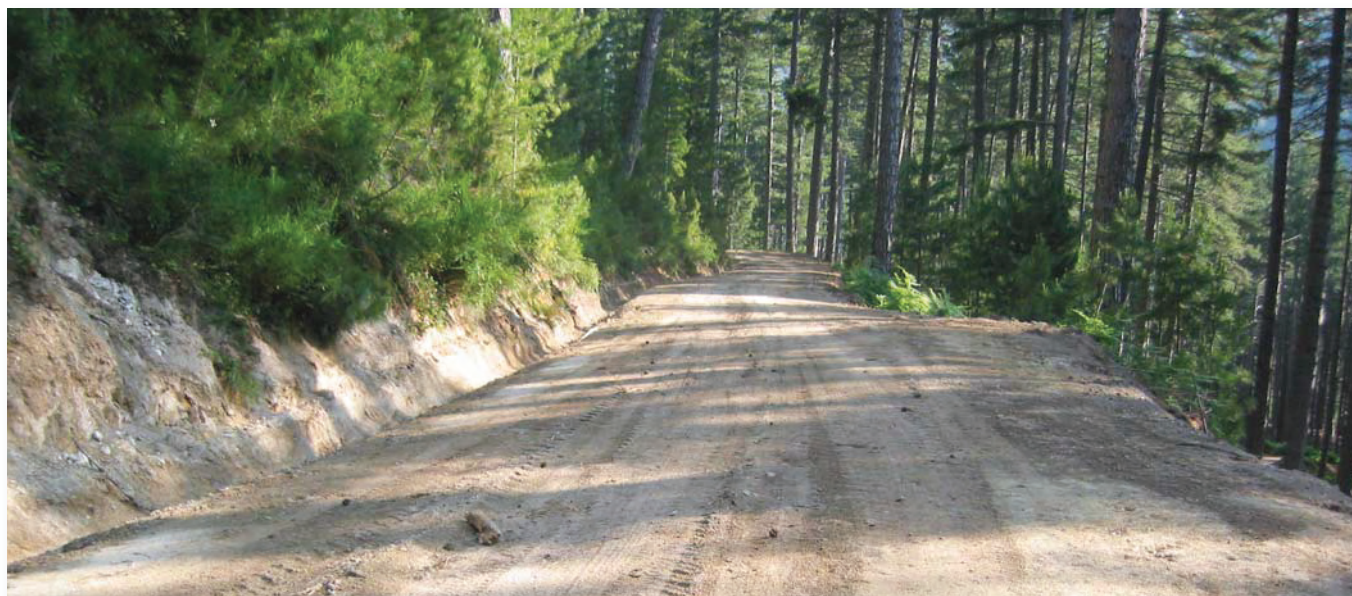
INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre d'ouvrages réalisés.

2. Nombre de collectivités ayant bénéficié d'une animation de ce type.

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb	Annuelle	D	Partenaires GT	DDTM
2	nb	Annuelle	D	Partenaires GT	DDTM



Piste Forêt de Ghisoni

FA.II.4. COMPLÉTER ET ALIMENTER LA BASE SIG DES ÉQUIPEMENTS DFCI

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS]:

Enrichir, faire vivre et partager en interservices la base de données départementale SIG de recensement des ouvrages DFCI (prévus et existants) et des feux passés.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT]:

Coordinateur SIG DFCI

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF]:

Départemental :	DDTM, SDIS, Conseil général
Régional :	ONF

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS]:

- Réviser les conventions départementales SIG DFCI existantes, sur la base du travail mené au niveau zonal - éventuellement ouvrir celles-ci à d'autres partenaires ;
- Veiller au recensement exhaustif des ouvrages validés DFCI, notamment lors de nouvelles créations, et au remplissage de l'ensemble des informations définies dans l'architecture des données, en cohérence avec le guide zonal des équipements ;
- Garantir une remontée annuelle du caractère opérationnel des ouvrages recensés ;
- Structurer une couche graphique relative aux ouvrages prévus ;
- Partager régulièrement ces données avec l'ensemble des partenaires ;
- Valoriser les données, notamment par l'impression d'atlas DFCI, en tant que de besoin ;
- Structurer une couche graphique d'information feux de forêts articulée avec le volet cartographique de Prométhée.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES]:

- Implication des services signataires des conventions SIG DFCI départementales.
- Mise à disposition de moyens humains et matériels (GPS, SIG) suffisants.

COÛT:

- Gestion de la base de données : 20 Hj/an/département.

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Signature des nouvelles conventions.
2. Transmission de données actualisées.

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	o/n	Ponctuel	D	Administrateur système de la convention SIG DFCI	DDTM
2	o/n	Annuelle	D	Administrateur système de la convention SIG DFCI	DDTM

FA.II.5. PÉRENNISER LES OUVRAGES DFCI

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Régulariser le statut juridique des ouvrages existants et assurer leur entretien pour garantir leur utilisation opérationnelle au titre de la DFCI.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

DDTM

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Organismes membres du GT départemental, Communes, Intercommunalités
Régional :	OEC, ONF

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Assurer la maîtrise foncière des ouvrages DFCI :
 - Poursuivre la mise en œuvre de servitudes DFCI pour tout ouvrage DFCI situé sur terrains privés ;
 - Régulariser l'ensemble des ouvrages existants ;
 - Veiller à la pérennité des arrêtés dans le temps par une publication au fichier immobilier ;
 - Se doter d'une expertise juridique pour garantir l'application des arrêtés.
- Maintenir en état les ouvrages DFCI :
 - Se doter des moyens de pérenniser l'action des Conseils généraux via les services des forestiers-sapeurs ;
 - Systématiser le travail interservices pour l'élaboration des programmes annuels d'entretien des forestiers-sapeurs ;
 - Assurer, avec les services concernés, l'état opérationnel et le remplissage des citernes de DFCI ;
 - Réfléchir à l'utilisation de l'agriculture pour l'entretien des ouvrages (cadre groupe agri-DFCI).

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Associer les partenaires ;

COÛT :

- Coût d'inscription au fichier immobilier.
- Coût d'information des propriétaires.

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre d'ouvrages bénéficiant d'une maîtrise foncière (servitudes ou terrains publics) / nombre d'ouvrages réalisé total :

- 1.1. Zones débroussaillées (ZAL, zone de regroupement, coupure actives, auto résistance en ha)
- 1.2. Points d'eau (en nb)
- 1.3. Pistes (en ml)

2. Entretien = réalisation programme de travaux :

- 2.1. Zones débroussaillées (ZAL, zone de regroupement, coupure actives, auto résistance en ha)
- 2.2. Points d'eau (en nb)
- 2.3. Pistes « plate forme » et « débroussaillage » (m² à convertir en ml)

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind1	Ind2	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	1 à 2	%	Ponctuel	D	Conseil général	DDTM
2	1 à 3	%	Fin saison	D	Conseil général	DDTM

FA.II.6. CONTRIBUER PAR DES PRATIQUES AGRO-PASTORALES À L'OPÉRATIONNALITÉ DES OUVRAGES DE DFCI DÉBROUSSAILLÉS

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Préciser et conforter la contribution de l'agriculture au maintien et au renforcement de l'opérationnalité des ouvrages DFCI débroussaillés

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Les ouvrages DFCI débroussaillés prévus par les PLPI et PRMF peuvent être renforcés dans leur opérationnalité par des pratiques agricoles ou pastorales en périphérie de ces ouvrages qui auront pour effet de réduire la puissance du feu en amont de son impact sur l'équipement DFCI. Sur l'ouvrage DFCI lui-même, ces pratiques agricoles ou pastorales contribueront à son entretien en permettant d'espacer la fréquence de passage de FORSAP.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Chambre d'agriculture

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Organismes membres du GT départemental
Régional :	ONF, OEC, ODARC

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

La contribution de l'agriculture à la DFCI peut être favorisée selon 3 axes :

1. Lors de l'élaboration des ouvrages DFCI débroussaillés et de leurs zones de renfort :

- en fixant les modalités d'implication des chambres d'agriculture, en lien avec les GTD, lors des études de planification (PLPI, PRMF) et lors de la programmation des ouvrages,
- en maintenant le financement d'interventions agricoles dans le FEDER,
- en proposant l'expérimentation de diverses modalités de mobilisation foncière permettant de conforter ces aménagements DFCI : coupures agricoles (articles L133-8 et suivants du code forestier) ; Associations Foncières Pastorales, ... ;

2. Pour garantir l'opérationnalité des ouvrages (entretien) :

- en définissant des objectifs de réduction de combustible sur les ouvrages garantissant leur opérationnalité (volume de biomasse résiduel tolérable, calendrier et périodicité des entretiens, ...)
- en veillant à la prise en compte de ces objectifs dans les propositions de MAEt DFCI et à leur mise en œuvre effective.

3. Pour renforcer l'opérationnalité des ouvrages (renfort) :

- en définissant précisément la notion de « zones de renfort agricoles » (caractéristiques, localisation)
- en définissant des objectifs de réduction de combustible sur ces secteurs contribuant à renforcer l'opérationnalité de l'ouvrage (volume de biomasse résiduel tolérable, calendrier et périodicité des entretiens, ...)
- en veillant à la prise en compte de ces objectifs dans les propositions de MAEt DFCI et à leur mise en œuvre effective.
- en maintenant les possibilités d'intervention des forestiers sapeurs dans les exploitations agricoles en appui des ouvrages ;

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Maintien en activité du GT thématique Agri-DFCI
- Fixation de critères d'éligibilité (PO-FEDER, ...)

COÛT :**INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :**

1. Superficies des ouvrages renforcées selon §3 (= interface x ½ largeur de l'ouvrage).
2. Superficies contractualisées en MAEt à enjeux DFCI.

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	ha	Annuelle	D	OEC/ DDTM	CA
2	ha	Annuelle	D	OEC/ DDTM	CA



ZAL pâturée

FA.II.7. DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE SYLVICULTURE SPÉCIFIQUE SUR ET AUX ALENTOURS DES ZONES PRIORITAIRES

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Améliorer l'efficacité des ouvrages DFCI en milieu forestier et la résistance de certains peuplements remarquables.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Référence SRGS

Référence Life Pin Iaricio

Référence SRA

Référence PPFENI : Guide technique DFCI

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

DDTM

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Conseil général, SDIS, Chambre d'agriculture, propriétaires forestiers publics et privés
Régional :	ONF, CRPF, Conservatoire botanique national, OEC, ODARC, Chambre d'agriculture, CTC (propriétaire forestier)

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Le terme de zones prioritaire regroupe :

- Les ouvrages DFCI et leurs zones de renfort (ZAL, ZRC, coupures actives...) destinés à tenter de s'opposer aux grands feux en sécurité ;
- Les peuplements remarquables, définis dans les études PRMF ou validés en sous-commission départementale, dont il est nécessaire de permettre l'autorésistance : zones de mise en autorésistance.

Les actions à promouvoir visent :

- à renforcer l'efficacité des ouvrages et la sécurité des utilisateurs par la réduction de combustible dans le peuplement (sur ouvrages et zones de renfort),
- à maintenir une capacité de résistance au feu de peuplements remarquables permettant la sauvegarde d'un patrimoine forestier et/ou la poursuite d'une production forestière.

Elles pourront être :

1. la définition et mise en œuvre de traitements sylvicoles adaptés sur ZAL – notamment à la lumière des retours d'expérience existants ;
2. le renforcement des actions de brûlage dirigé en forêt ou des modalités de travaux sylvicoles particulières pour la mise en auto-résistance des peuplements en ZRC, coupures actives et peuplements remarquables ;
3. le maintien ou l'introduction du pastoralisme sous forêt : relance des opérations initiées dans le PPFENI 2006-2012 - mise en place d'un travail collectif entre forestiers et organismes agricoles.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Pérenniser le groupe de travail DFCI-sylviculture
- Implication des gestionnaires forestiers publics ou privés
- Améliorer l'organisation des services pour la mise en œuvre de brûlage dirigé.
- Implication de la profession agricole dans la mise en œuvre d'opérations sylvo-pastorales.
- Examiner les possibilités de surcoût de travaux ou lié à une perte de production pour les propriétaires et en prévoir le cas échéant les conditions de financement dans le PDRC 2014-2020

COÛT : à déterminer en groupe de travail DFCI sylviculture pour prise en compte dans le PDRC. Discussion des propositions 3HJx 8 services concernés

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre de mesures technico-économiques retenues au PDRC/nombre proposé
2. Surfaces contractualisées réalisées
3. Nombre de conventions sylvo-pastorales

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb/nb	Ponctuel	R	ODARC / GTI DFCI	DRAAF
2	ha	Annuelle	D	ONF, CRPF (gestionnaires)	DDTMF
3	nb	Annuelle	D	Chambre de l'agriculture	DDTM

ÉCHÉANCIER PARTICULIER:

Avant validation du nouveau PDRC : mesures de financement sur la base des travaux du groupe de travail



ZAL Forêt de l'Ospédale

FA.II.8. AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INCENDIE DANS LA GESTION FORESTIÈRE

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS]:

Définir pour mettre en œuvre les mesures sylvicoles adaptées destinées à limiter les effets des incendies sur les forêts et à favoriser leur résilience.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Référence SRA

Référence SRGS

Référence PPFENI 2 : Guide technique DFCI

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

ONF (dans le cadre de ses missions normales)

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF]:

Départemental :	DDTM, Propriétaires forestiers publics ou privés
Régional :	ONF, CRPF, Chambre d'agriculture, ODARC, OEC, CTC (propriétaire forestier)

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS]:

- Réaliser, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, un bilan des acquis techniques sur les travaux réalisés de type :
 - Travaux de maintien ou de reconstitution des ripisylves ;
 - Création de bandes feuillues en forêt ;
 - Maintien de semenciers (type arbres sentinelles) susceptibles de servir de foyer de reconstitution (banques de graines) après incendie ;
 - Maintien de zones refuges potentielles (îlots de reconstitution) pour les espèces animales ;
 - Contribution du sylvo-pastoralisme ;
- Mettre au point les itinéraires techniques en découlant, et chiffrer le coût des travaux ;
- Tester et suivre la mise en œuvre sur le terrain de ces travaux (à titre expérimental) ;

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Pérenniser le groupe de travail DFCI-sylviculture
- Prévoir les conditions de financement du coût des travaux correspondants pour les propriétaires dans le PDRC 2014-2021

COÛT:

A) Mesures financières : déterminer en groupe de travail DFCI sylviculture pour prise en compte dans le PDRC. Discussion des propositions 3HJx 8 services concernés

B) Guide technique des mesures CDD 1 an (bibliographie-suivi expérimentations-rédaction du guide) 50 000 euros-Voyages d'études 5 000 euros- conception et édition du guide (500 ex) 10 000 euros

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Édition d'un guide.
- Nombre d'expérimentations.

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	o/n	Ponctuel	R	GTI Sylvi-DFCI	DRAAF
2	nb	Annuelle	R	Divers partenaires	ONF



Forêt de Bonifato

FA.II.9. FACILITER L'APPLICATION DU DÉBROUSSAILLEMENT RÉGLEMENTAIRE

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Poursuivre la sensibilisation au débroussaillage réglementaire auprès des communes et propriétaires concernés et faciliter l'application de cette réglementation.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Code forestier modifié par ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

DRAAF

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Procureurs, DDTM, SDIS, Association des maires et des communes forestières
Régional :	OEC, ONF

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Trois axes d'intervention ont été identifiés pour la Corse :

- Poursuivre les actions d'incitation au débroussaillage légal (animation menée par l'Office de l'Environnement de la Corse et contrôles par le maire, appuyé par les agents de l'Etat et de l'ONF), en évaluer la pérennité de l'impact et, en fonction des résultats, orienter les suites à donner :
 - Mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction du cahier des charges d'une étude d'expertise sur le maintien dans le temps de l'efficacité de l'action d'incitation au débroussaillage (animation / verbalisation),
 - Animation, auprès des communes et communautés de communes pour qu'elles s'impliquent davantage dans le suivi de ces actions, par de la communication, des contrôles (police municipale, gardes champêtres) et de l'aide à la réalisation des travaux.
- Expertiser et expérimenter la création d'un service public du débroussaillage réglementaire (ou autres solutions) à l'échelle intercommunale :
 - Expertise sur les possibilités de mutualisation et de financement des travaux de débroussaillage réglementaire via par exemple la création d'un service public ou toute autre solution juridique,
 - Expérimentation des possibilités issues de cette expertise sur un ou deux territoires ciblés,
 - Retour d'expérience et généralisation des procédures le cas échéant.
- Analyser le code forestier 2012 pour proposer des pistes d'amélioration et de simplification en matière d'application locale du débroussaillage légal :
 - Actualisation de la réflexion menée en groupe de travail en 2007 sur «les propositions pour une simplification de la réglementation en Corse»,
 - Si le besoin de simplification est avéré, communication et suivi de la demande auprès de l'Assemblée de Corse.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Disponibilité et implication des services concernés
- Crédits disponibles
- Implication des communes et communautés de communes.

COÛT :

- Participation des services (Hj) ;
- Coût des études (audit de l'animation et expertise).

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre de propriétaires verbalisés
2. Audit de l'animation
3. Expertise des possibilités de mutualisations intercommunale
4. Analyse du Code forestier et propositions de simplification

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb	Annuelle	R	DRAAF	DRAAF
2	o/n	Ponctuel	R	DRAAF	DRAAF
3	o/n	Ponctuel	R	DRAAF	DRAAF
4	o/n	Ponctuel	R	DRAAF	DRAAF



Public en milieu naturel - Sentier du Lac de Creno

FA.II.10. DÉFENSE DES PERSONNES CONTRE L'INCENDIE EN MILIEU NATUREL

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Intégrer au mieux la prise en compte du risque d'incendie dans le cadre des activités de pleine nature

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

La fréquentation des espaces naturels est particulièrement forte durant la saison estivale, la plus à risque du point de vue des incendies. Elle s'accroît d'année en année avec la multiplication de l'offre de sentiers de randonnées et autres activités de pleine nature, un peu partout sur le territoire.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Conseil général

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	DDTM, SDIS, DDCSPP, SIDPC, Collectivités
Régional :	CTC (collectivité), Professionnels du tourisme, PNRC

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Assurer au sein de la CDESI une représentation des groupes départementaux de DFCI ;
- Elaborer et échanger une base de données géographiques commune relative aux itinéraires et sites recensés ;
- Prévoir et mettre en œuvre les dispositifs de fermeture de massifs en cas de risque important d'incendie ;
- Elaborer au niveau régional une doctrine sur :
 - les Plans d'organisation des secours et
 - les Conduites à tenir en cas d'incendie, et la décliner au niveau départemental via les CDESI (collège III).
- Mettre en place une visite systématique des sites (escalade, canyoning, acrobranche) visant à définir les aménagements nécessaires à la gestion des accès et du stationnement ;
- Rechercher les modalités nécessaires à la pérennisation de la diffusion du risque incendie journalier.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Représentant départemental GT DFCI à la CDESI
- Conduite des réflexions en GT Départementaux/ GTI communication

COÛT :

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre de réunions du CDESI impliquant un membre du GTD
2. Elaboration des documents de préconisation

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb	Annuelle	D	GT départementaux	CG
2	nb	Ponctuel	R	GT départementaux/ GTI	CG

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS]:

- Prendre les mesures de protection des biens et des personnes les plus appropriées
- Exploiter et commercialiser les bois brûlés
- Restaurer la forêt après l'incendie

REMARQUES ET RÉFÉRENCES:

Référence SRA

Après incendie, les gestionnaires sont confrontés à des prises de décisions certaines tenant de l'urgence, d'autres du plus long terme. Il s'agit de les appuyer de manière technique, administrative et financière à mettre en œuvre les travaux les plus adaptés au moment approprié.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT]:

ONF (dans le cadre de ses missions normales)

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF]:

Départemental :	DDTM, Associations des maires et des communes forestières, Chambre d'agriculture, Propriétaires forestiers publics ou privés
Régional :	ONF, CRPF, ODARC, OEC, CTC (propriétaire), Conservatoire botanique national, Chambre d'agriculture

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS]:

Il s'agit de mettre au point des itinéraires techniques post-incendie et chiffrer le coût des mesures à partir des retours d'expérience, ce qui pourrait prendre la forme de fiches de procédure rassemblées en un guide prévoyant de :

- Décliner les mesures d'urgence : protection de captages, limitation des embâcles après précipitations, restauration des voies d'accès, marquage des arbres dangereux, constitution d'andains et/ou de restanques contre l'érosion, interdiction de pâturage en forêt...
- Élaborer un diagnostic post-incendie destiné à évaluer la capacité de restauration naturelle et/ou artificielle du massif et susceptible d'aboutir à un plan de restauration temporaire destiné à planifier et obtenir le financement des travaux nécessaires.
- Favoriser l'écoulement des produits brûlés après incendie
- Réaliser les travaux de restauration appropriés : exploitation ciblée tenant compte des contraintes environnementales, régénération naturelle et/ou artificielle, bandes vertes,...

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES]:

- Pérenniser le groupe de travail DFCI sylviculture
- Prévoir les conditions de financement du coût des travaux correspondants pour les propriétaires dans le PDRC 2014-2021 découplés-en :
 1. travaux d'urgence
 2. plan pluriannuel de restauration

COÛT : Réunions de concertation : 10 HJ par service concerné (8) = 80 HJ- Réalisation et édition d'un Guide : voir coût plus haut FA II-8 (pour mémoire 65 000 euros).

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre de mesures technico-économiques retenues au PDRC
2. Guide du « post-incendie »
3. Surfaces reconstituées par opérations

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb	Ponctuel	R	ODARC/ GTI	DRAAF
2	o/n	Ponctuel	R	GTI Sylvi-DFCI	DRAAF
2	Ha/u	Annuelle	R	Divers partenaires	ONF



LES FICHES ACTIONS

OBJECTIF N°3

COMPRENDRE, COMMUNIQUER ET ORGANISER.





25 avril 2008 Zal de Méria vue crête avec 4X4

FA.III.1. ORGANISER DES FORMATIONS CROISÉES

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Améliorer la connaissance des divers volets de la politique menée en Corse par les personnels des divers services concernés, à tous niveaux de hiérarchie (décisionnel, technique ou personnel de terrain).

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Le SDIS Haute-Corse, par l'intermédiaire de l'école départementale des sapeurs pompiers met en place depuis plusieurs années des Formations de Maintien des Acquis (FDF1 à FDF5), exercices pratiques où est intégré un module forêt et emploi du feu avec des intervenants forestiers sapeurs du Conseil Général de la Haute-Corse et de l'ONF.

En 2011 une formation « recherche des causes et des circonstances d'incendies de forêt » destinée aux opérateurs CTIFF (2A et 2B) a été mise en place par l'école départementale en partenariat avec l'ONF et la gendarmerie. Opération devant être renouvelée.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

SDIS groupement formation et groupement DFCI

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Organismes membres des GT départementaux
Régional :	ONF

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

A) Participation « forestiers » aux FMA-FDF

B) Organiser, au moins une fois par an et par département, une rencontre entre l'ensemble des personnels impliqués dans la prévention et la lutte contre les incendies sur un thème prioritaire défini en GTD. D'ores et déjà, plusieurs thèmes pourraient être avancés :

- utilisation des ouvrages d'aide à la lutte (visites de terrain, retours d'expérience...),
- impact du débroussaillage légal sur les actions de lutte,
- sensibilisation à la recherche des causes d'incendie et à la préservation de la zone de départ de feu,
- utilisation et utilité de Prométhée...

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

Implication des services et leurs personnels.

COÛT :

- Personnels
- Organisation (déplacements – frais de repas)

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre de journées de formation organisées
2. Nombre d'organismes représentés à ces journées
3. Nombre de personnels sensibilisés

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb	Annuelle	D	SDIS	SDIS
2	nb	Annuelle	D	SDIS	SDIS
3	nb	Annuelle	D	SDIS	SDIS

FA.III.2. DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Développer une recherche finalisée dans le cadre des incendies de végétation associant la sphère opérationnelle de la sécurité incendie et la communauté scientifique.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Forte volonté commune d'approfondir le partenariat opérationnels/chercheurs.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Université de Corse

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Organismes membres des GT départementaux
Régional :	Organismes membres du GT interservices, CTC

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Cette recherche finalisée sera orientée vers des questions scientifiques et technologiques associées à des enjeux définis en GTI. Elle aura pour vocation non seulement de faire progresser la connaissance, mais aussi d'aboutir à des résultats et des innovations applicables à la problématique générale des incendies et susceptibles d'avoir une incidence sur le fonctionnement de la société. Il s'agira d'apporter des réponses scientifiques aux questions posées par la sphère opérationnelle : revue scientifique pour une problématique donnée, analyse scientifique de produits ou équipements, mise en œuvre d'actions de recherche. La mise en œuvre de cette fiche action nécessitera de :

- Créer une interface favorisant les échanges scientifiques / sphère opérationnelle (création et financement d'un poste dédié, échanges de personnels par les procédures ad hoc, ...)
- Organiser tous les ans une rencontre pour présenter les avancées majeures de la recherche en Corse et les problématiques de la sphère opérationnelle ;
- Participer aux conférences et réunions des réseaux de recherche pour des représentants de la sphère opérationnelle ;
- Participer aux réunions des réseaux nationaux de la sphère opérationnelle pour les scientifiques ;
- Favoriser la participation des scientifiques à des brûlages dirigés et leur proposer des feux expérimentaux (désignation d'un référent) ;
- Porter à la connaissance de la sphère opérationnelle les résultats scientifiques et les moyens matériels disponibles à l'université de Corse et à l'INRA de Corse ;
- Associer les scientifiques à tous les groupes de travail (GTI, GTD,...) afin qu'ils puissent s'imprégner des problématiques de terrain (participation à des retours d'expériences, participation à des PLPI,...) ;
- Accroître le nombre d'étudiants de l'université en stage chez les intervenants de la sphère opérationnelle. Accroître également le nombre d'apprentis ;
- Apporter un soutien scientifique dans le cadre des procédures de normalisation.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Création d'un ETP pour assurer la mission d'interface
- Fonctionnement du GTI restreint recherche

COÛT:

- Financement d'un poste de niveau ingénieur
- Financement des inscriptions et déplacements à des colloques pour le GTI recherche

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Recrutement d'un ingénieur
2. Fréquence des rencontres opérationnels/chercheurs
3. Fréquence des expériences de terrain

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	o/n	Ponctuel	R	Université /GT dép.	Université
2	nb	Annuelle	R	Université /GT dép.	Université
3	nb	Annuelle	R	Université /GT dép.	Université



Vallée du Fango

FA.III.3. SENSIBILISER AU RISQUE D'INCENDIE

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Double objectif :

- Faire en sorte qu'un public le plus large possible soit sensibilisé au risque d'incendie et adapte en conséquence son comportement ;
- Formuler des préconisations à destination des catégories socio-professionnelles particulièrement concernées (impactées) et/ou demandeuses d'information.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Les préconisations d'ordre technique seront issues des travaux des groupes thématiques et/ou du GTI. La communication à destination des élus se fait dans la FA.III.4.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

OEC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Préfecture, organismes membres du GT Départemental
Régional :	Organismes membres du GTI « sensibilisation », ONF, représentants socio-professionnels et associations le cas échéant.
+	Entente pour la forêt Méditerranéenne de Valabre

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Le groupe thématique « sensibilisation » a la feuille de route suivante comme ligne de conduite de ses réflexions :

Identifier les publics-cibles :

- Être à l'écoute des différents besoins (écoles, agents de terrain, touristes...)
- Hiérarchiser les cibles par rapport à leur importance/par année/par saison/fonction des moyens ;
- Identifier les cibles rarement sensibilisées ou indirectement impliquées (ex. cabinets d'urbanisme, bureaux d'étude Natura 2000, nouveaux habitants, gendarmes,...) ;

Identifier les thèmes et messages :

- Lister les thèmes prioritaires pour une communication ciblée :
 - Protection des constructions (débroussaillage légal, matériaux, accessibilité...)
 - Protection des personnes en milieu naturel (information sur les risques, conduites à tenir...) et urbanisé (notion de confinement...)
 - Emploi du feu (réglementation, règles de prudence...)
- Arrêter une doctrine régionale sur la nature des messages à diffuser ;
- Identifier les attentes des socio-professionnels en matière de préconisations DFCI à diffuser (prévention ou réactions) ;
- Envisager une co-construction des messages avec certains acteurs hors-GTI (ex. EDF), un contenu pour des « chartes de bonne conduite »...

Identifier les moyens de communication ad-hoc et les évaluer :

- Identifier les secteurs géographiques non couverts, en particulier en haute-saison, et y chercher une/des réponses ;

- Adapter les supports de communication au public visé et aux innovations technologiques disponibles ;
- Médiatiser certaines réussites en matière de DFCI ;
- Réaliser des audits réguliers des campagnes de communication ;

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Maintien en activité du GTI « sensibilisation »

COÛT :

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre de réunions du groupe thématique « sensibilisation »
2. Diversité des publics touchés (types)

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb	Annuelle	R	OEC/ GTI « com »	OEC
2	nb	Annuelle	R	OEC/ GTI « com »	OEC



Panneaux d'information journalier au risque incendie en PRMF

FA.III.4. RENFORCER LE LIEN ENTRE COLLECTIVITÉS ET OPÉRATIONNELS DE LA DFCI

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Etablir un lien durable entre les collectivités à compétence DFCI et l'ensemble des institutions impliquées ;
- S'approprier collectivement le cadre financier et réglementaire DFCI.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Elus et opérationnels de la DFCI ont des responsabilités partagées en matière de prévention du risque d'incendie. Il en va de leur intérêt respectif de créer et/ou renforcer un lien permanent entre eux.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Associations des maires

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Organismes membres des GT départementaux, préfecture
Régional :	Organismes membres du GTI, préfecture, ensemble des collectivités et intercommunalités

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Actions des élus locaux ou de leurs associations

- Faire état des préoccupations des élus vis-à-vis du risque d'incendie ;
- Faire état des besoins d'information et/ou de formation ;
- Identifier les difficultés juridiques, administratives et financières et en faire état ;
- Prévenir le risque d'incendie à l'aide de Plans communaux de sauvegarde (PCS), en collaboration avec les services de lutte et/ou autres associations communales, réserves communales, etc. en lien avec ces services ;
- Chercher à intégrer le risque d'incendie dans toute décision d'aménagement en sollicitant l'expertise des DDTM ;

Actions des opérationnels

- Communiquer spécifiquement à destination des élus en développant une offre de formation/information adaptée ;
- Développer une offre d'ordre plus technique pour les personnels des collectivités et/ou les bénévoles ;
- Décliner les mises en œuvre PPFENI selon les découpages administratifs (voir notamment la fiche-action création d'ouvrages) ;
- Prévoir un accompagnement régulier des intercommunalités à compétence DFCI (juridique, administratif, etc.) ;
- Accompagner la rédaction de Plans communaux de sauvegarde (PCS) et encadrer les initiatives collectives telles que la mise en place de Comités communaux feux de forêt (CCFF)
- Proposer des exercices de simulations de crise et partager, avec les élus, les retours d'expérience, expérimentations, informations diverses disponibles.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Implication des élus / « guichet unique » DRAAF comme relai d'information

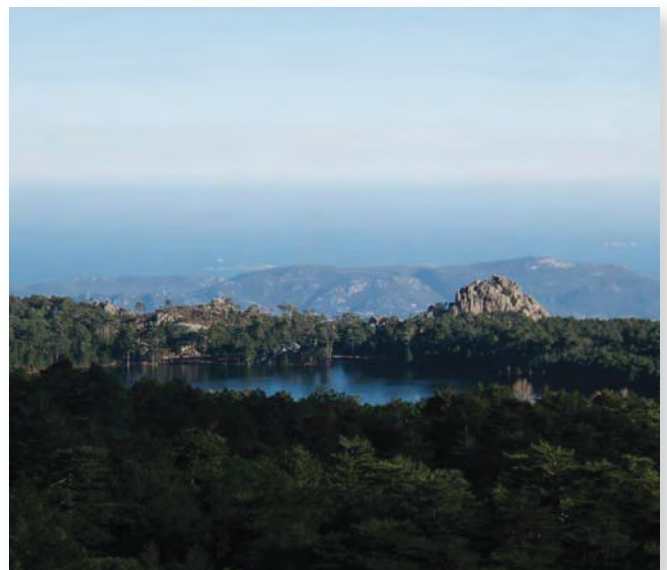
COÛT :

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre de PCS
2. Nombre de formations dispensées

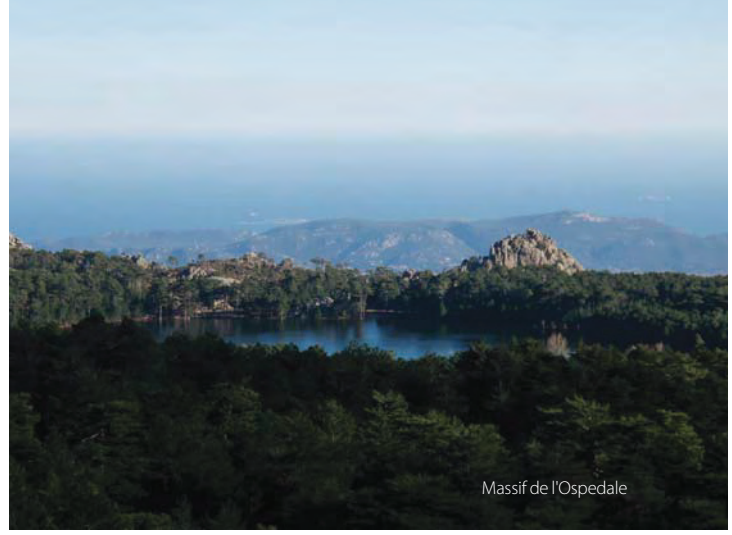
DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb	Annuelle	D	Préfecture	DRAAF
2	nb	Annuelle	D	DRAAF	DRAAF





Brûlage dirigé - Cosciuno 2007



Massif de l'Ospedale



ZAL Solaro Avril 2011



Exercice Bozzio 2012



Exercice Bozzio 2012



Feu Ospedale Août 2005



Piana

OBJECTIF(S) [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Viser l'amélioration permanente de la politique régionale DFCI, en mutualisant les moyens et les savoirs ;
- Chercher les meilleures articulations possibles entre instances départementales et régionales ;
- Elaborer et porter un discours commun en Comité de suivi et face aux partenaires hors-DFCI
- Assurer une sensibilisation en interne des différents services des organismes membres du GTI

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Une animation régulière des travaux interdépartementaux est particulièrement importante.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

DRAAF

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Départemental :	Organismes membres des GT départementaux
Régional :	Partenaires extérieurs associés régulièrement au GTI et/ou ponctuellement selon problématiques à traiter.

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Animer la politique régionale par les réunions du CS (bilan résultats/financier/ orientations) et des groupes techniques (problématiques spécifiques et réponses à apporter) ;
- Mettre en commun les problématiques de chaque service : échanger autour des travaux des GTD et porter les questions particulières en GTI.
- Mobiliser si nécessaire de nouveaux partenariats selon les thématiques ;
- Identifier les mutualisations interdépartementales possibles et souhaitables pour améliorer les objectifs de résultat ;
- Suivre la mise en œuvre des actions du Plan, les évaluer grâce au suivi des indicateurs, les relancer le cas échéant ;
- Évaluer le besoin d'évolution du Plan dans sa durée ;
- Viser l'intégration de la politique DFCI dans l'ensemble des politiques en lien avec le territoire (programmes de financement, plans d'action, schémas, décisions administratives, recommandations, etc.) et veiller à une cohérence entre elles ;
- Veiller au fonctionnement régulier des groupes de travail thématiques.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Maintien d'1,5 ETP DRAAF pour l'animation/secrétariat

COÛT :

Participation régulière des services aux CS, GTI et GTI spécifiques ;

DRAAF : animation, secrétariat, présence aux GT départementaux (1,5 ETP) ;

Participation à certains événements ponctuels régionaux.

INDICATEUR(S) DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1. Nombre de réunions régionales (CS et GTI) ;
2. Nombre de réunions départementales (Ss-com et GT) ;

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb	Annuelle	R	DRAAF	DRAAF
2	nb	Annuelle	D	DDTM	DRAAF



Pivoine sur ZAL - Cap Corse

GLOSSAIRE

ACCFFRCSC : l'association des comités communaux feux de forêt et réserves communales de sécurité civile

CRA: Chambre régionale d'agriculture

BRQ: Bulletin de renseignements quotidien

CCFF : Comité Communaux Feux de Forêt

CCFL : Camion citerne Feux de Forêt léger

CCFS : Camion citerne Feux de Forêt super

CDA: Chambre départementale d'agriculture

CEREN : Centre d'Études et de Recherche Économiques sur l'énergie

CFM : Conservatoire de la forêt méditerranéenne

CODIS : Centre opérationnel départemental d'incendies et de secours

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment

CTC : Collectivité Territoriale de Corse

CTIIF : Cellules techniques d'investigation sur les incendies de forêts

DDRM : Dossiers départementaux des risques majeurs

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DFCI : Défense de la forêt contre les incendies

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOCOB : Document d'objectif (N 2000)

DPCI : Défense des personnes contre les incendies

DRAAF: Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DZ : Dropping zone, ou zone d'atterrissage pour un hélicoptère

ETP : Équivalent temps plein

FORSAP : Forestiers sapeurs

FT : Forêt territoriale

GAAR : Guet aérien armé

GTD : Groupes techniques départementaux (nommé GTD en Haute-Corse et GTP en Corse-du-Sud)

GTI : Groupe technique inter services (régional)

GTP : Groupe technique permanent de la Corse-du-Sud

HBE : Hélicoptère bombardier d'eau

ILOCC : Interprofession Laitière Ovine Caprine Corse

GLOSSAIRE (SUITE)

INRA : Institut national de la recherche agronomique

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

LAFT : Layons débroussaillés par anticipation servant d'appui à la mise en œuvre d'une opération feu tactique

LNE : Laboratoire national de météorologie et d'essais

MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées

MAS : Module Adapté de Surveillance

ODARC : Office de développement agricole et rural de la Corse

OEC : Office de l'Environnement de la Corse

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONF : Office national des forêts

PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse

PCS : Plan communal de sauvegarde

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PDESI : Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
PIDAF : Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier

PLPI : Plan local de protection contre les incendies

PLU : Plan local d'urbanisme

PICS : plan intercommunal de sauvegarde

PNRC : Parc naturel régional de Corse

PPFCI : Plan de protection des forêts contre les incendies

PPRIF : Plan de prévention des risques incendie de forêt

PRMF : Protection rapprochée de massif forestier

Prométhée : Base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française

REX : Retour d'expérience

SCOT : Schémas de cohérence territoriale

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SRA : Schéma régional d'aménagement

Risque TS : Très sévère

UIISC : Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile

ZAL : Zone d'appui à la lutte

ZAP : Zone agricole protégée

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZRC : Zone de réduction de combustible

ZSC : Zone spéciale de conservation



Massif de Bonifato

Avec le partenariat de :

